

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative aux modifications des PLU de Pomport et Sigoulès

Par arrêté AG 2017-101 du 25 août 2017, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur les modifications des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de Pomport et de Sigoulès, dont l'objet commun est l'adaptation du règlement des zones agricoles et naturelles, pour y permettre la construction d'extensions et d'annexes à l'habitation. D'autres ajustements et actualisations réglementaires sont réalisés.

Le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné Monsieur René COUSY comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du **18 septembre 2017 à 8h30** au **20 octobre 2017 à 17h30**, soit pour une durée de 33 jours consécutifs.

Pendant cette période, les dossiers d'enquête seront consultables dans les mairies concernées et à la CAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. L'intégralité des deux dossiers sera également téléchargeable sur le site internet de la CAB www.la-cab.fr, et concernant le PLU de Sigoulès, sur le site internet communal <http://sigoules.fr>. Un poste informatique permettant la consultation des dossiers sera disponible au siège de la CAB.

Le commissaire-enquêteur recevra le public, sans rendez-vous, lors de ses permanences au siège de la CAB, Domaine de la Tour à Bergerac :

- | | |
|---------------------------------|------------------|
| ○ le lundi 18 septembre 2017 | de 8h30 à 11h30 |
| ○ le mercredi 27 septembre 2017 | de 14h00 à 17h00 |
| ○ le mardi 3 octobre 2017 | de 12h00 à 15h00 |
| ○ le jeudi 12 octobre 2017 | de 16h00 à 19h00 |
| ○ le vendredi 20 octobre 2017 | de 14h30 à 17h30 |

Durant la période d'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions sur **les registres d'enquête** prévus à cet effet, **au siège de la CAB** et **dans chacune des mairies**. Les observations et propositions pourront également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur **par courrier** à la CAB, Domaine de La Tour, CS 40012 - 24112 Bergerac Cedex ou **par courriel** à enquetepublique@la-cab.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site de la CAB www.la-cab.fr ; celles transmises par voie postale ou écrites dans les registres seront consultables à la CAB siège de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, vendredi 20 octobre à 17h30, les registres contenant observations, courriers, courriels, annexes, seront clos par le commissaire-enquêteur. Celui-ci dispose d'un délai de 30 jours pour transmettre à la CAB son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront adressés à Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux ainsi qu'aux deux Maires concernés. Ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la CAB, en mairies, et téléchargeables sur le site internet de la CAB www.la-cab.fr.

A l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Communautaire de la CAB pourra approuver les procédures de modification des PLU de Pomport et Sigoulès.

Le présent avis est affiché sur les panneaux dédiés, au siège de la CAB, dans les deux mairies concernées et sur leur territoire communal, quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès du service urbanisme-planification de la CAB par téléphone au 05 53 23 43 95 ou par courriel à enquetepublique@la-cab.fr.